

# ECT

DES TERRES, DES PROJETS, LA VIE



## AMÉNAGER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES OU DE LOISIRS, DE DEMAIN

Depuis 30 ans, ECT est un acteur de l'économie circulaire des terres excavées du BTP et de la réhabilitation de fonciers délaissés, abîmés, artificialisés.





Le stadium VTT Trial "Julien Absalon" réalisé et financé par ECT à Epône (78)

— Modèle ECT

# LES TERRES EXCAVÉES DES CHANTIERS DE LA CONSTRUCTION REDONNENT VIE AUX SITES DÉLAISSÉS ET AUX FRICHES

Par sa double expertise dans la conception concertée de projets d'aménagements non-bâti et la gestion des terres excavées du BTP, ECT propose aux territoires de transformer leurs sites délaissés.



**Nature en ville**  
parc paysager,  
îlot de fraîcheur,  
forêt urbaine



**Biodiversité**  
zone de libre  
évolution, création  
de milieux et habitats  
spécifiques



**Sport en ville**  
espace de loisirs  
outdoor



**Agriculture**  
réhabilitation agricole,  
potager urbain,  
vergers



**ENR**  
centrale  
photovoltaïque



**Parc de l'Arboretum**  
à Moissy-Cramayel (77)



**Stadium de VTT Trial homologué FFC**  
à Epône (78)



**Forêt urbaine**  
à Lens (62)



**Mares et zone de biodiversité**  
à Roissy-en-Brie (77)



**Réhabilitation agricole**  
à Grisy-Suisnes (77)



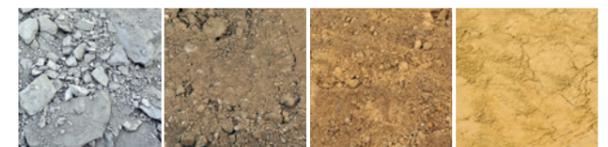
**Parc urbain et jeux**  
à Stains (93)

— Des projets 100% autofinancés

La réutilisation sur le site des terres excavées finance sa réhabilitation. Les chantiers du BTP rémunèrent ECT pour la traçabilité et l'accueil de leurs terres excavées.

Cette valorisation des terres inertes non-polluées des chantiers permet d'autofinancer le projet, sans coût pour la collectivité, que le foncier soit privé ou public.

Les terres excavées inertes, un matériau noble, excédentaire, réutilisé par ECT



Marnes grises Marno-calcaire Sablon mélange Sablon

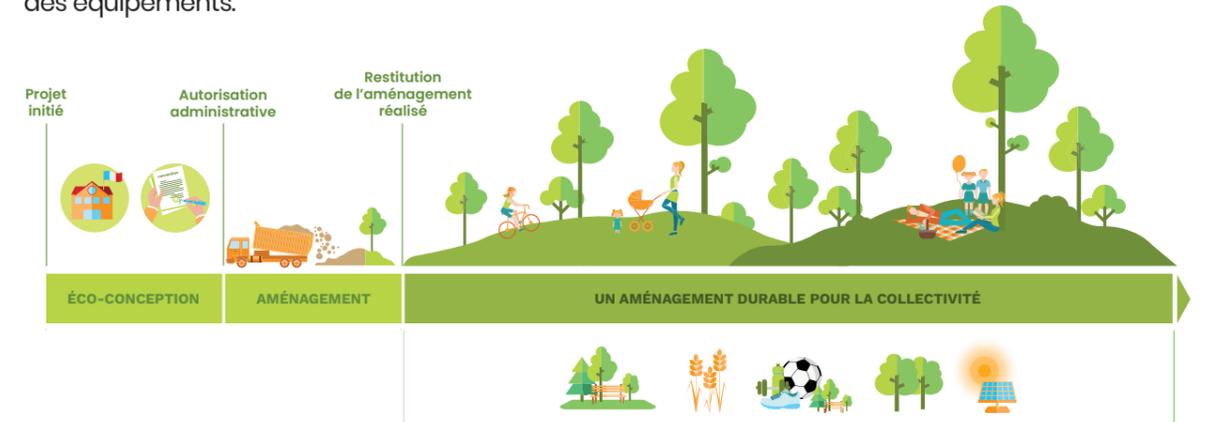


Coteaux boisés, vergers et champs restaurés du site d'ECT à Villeneuve-sous-Dammartin (77)

## — Mode opératoire

# CYCLE DE VIE D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT NON-BÂTI D'ECT

**ECT gère la totalité de la transformation du site** : identification du terrain, conception du projet, concertation avec les parties prenantes, obtention des autorisations administratives, gestion, contrôle et terrassement des apports de terres, renaturation écologique, plantations et installation des équipements.



1

### Transformation d'un foncier

- Conception du projet : définition des nouveaux usages, prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers, hydrauliques et de biodiversité.
- Concertation avec les acteurs locaux.
- Obtention des autorisations administratives de réalisation du projet et d'accueil des terres.
- Gestion des impacts riverains, insertion locale du chantier.

### Gestion des terres du BTP

#### En amont, sur le chantier d'origine des terres

- Ingénierie environnementale, caractérisation des terres, validation des demandes d'acceptation préalable.

#### Sur le site ECT

- Accueil et contrôle des terres inertes.
- Déploiement de la traçabilité des terres.

### Réalisation du projet

- Modelés et terrassements.
- Végétalisation, plantations, équipements, aménagements écologiques temporaires et pérennes.

2



3

### Mise à disposition de l'aménagement réalisé

- Restitution au territoire.
- Transmission du plan de gestion écologique au gestionnaire.
- Selon le nouvel usage du site : ouverture au public, mise en culture, mise en exploitation de l'aménagement achevé et autofinancé à 100%.



# PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT : LA TRAÇABILITÉ DES TERRES EXCAVÉES

## — Qu'est-ce qu'une terre excavée inerte ?

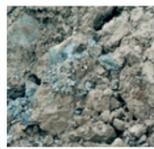
Les matériaux inertes sont définis par le code de l'environnement (Art. R541-8).

Il s'agit de terres et de matériaux qui ne se modifient pas physiquement, chimiquement ou biologiquement et ne modifient pas leur environnement. Les matériaux inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

(Directive 1999/31/CE du 26 avril 1999 - JOCE du 16 juillet 1999)



Limon



Marnes bleues



Marnes humides

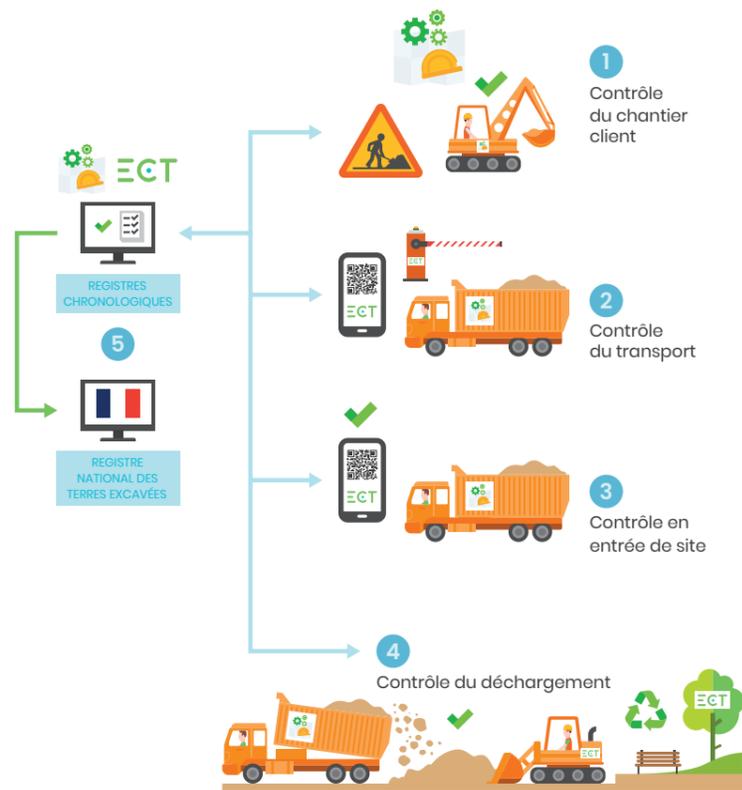


Sablon et cailloux



Marno-calcaire

## — Une traçabilité renforcée par la loi AGEC (loi Anti-Gaspillage et pour l'Économie Circulaire)



Contrôle préalable, contrôle *in situ*, contrôle externe : 3 niveaux de contrôles sont appliqués aux terres inertes utilisées sur nos projets.

L'expertise environnementale d'ECT assure à nos clients du BTP comme aux collectivités et aux riverains une mise en œuvre efficace de la traçabilité des terres.

Depuis la loi AGEC, tous les intervenants (producteurs, transporteurs, sites de réception) doivent tenir un registre chronologique des mouvements de terres excavées. Ces registres alimentent le **Registre National des Déchets et Terres excavées et Sédiments (RNDTS)**.



6 Contrôle externe du site

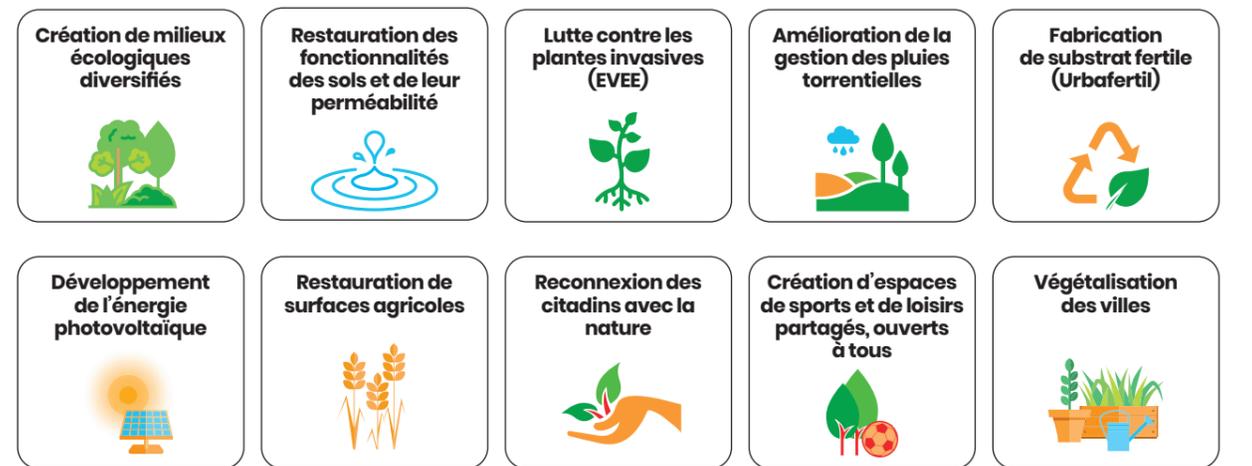
# RÉPONDRE AUX GRANDS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX

## — Un engagement opérationnel

La performance environnementale et sociétale de chaque projet d'ECT est évaluée par 15 indicateurs, développés par des spécialistes de chacun des domaines d'impact. Cette évaluation à 360° pilote la conception et la réalisation de l'aménagement. Elle complète les engagements spécifiques pris par l'entreprise dans le cadre du label "Entreprises Engagées pour la Nature".

## — Des projets durables aux impacts positifs

En appliquant les principes d'une économie circulaire des terres excavées, le site d'accueil des terres devient un site d'aménagement non-bâti au service de l'attractivité du territoire. La transformation du foncier délaissé permet d'agir pour la préservation des écosystèmes locaux et de créer des aménagements utiles aux riverains et aux usagers.



## — Lutter contre le changement climatique

- **Émissions évitées de GES** : la proximité des sites d'ECT avec les chantiers d'excavation diminuent les émissions globales de GES liées au transport des terres excavées : - 67% de GES évités sur l'année 2022 (soit 22.6521 TeqCO<sub>2</sub>).
- **La trajectoire de réduction des émissions** sur nos sites inclut le renouvellement du parc d'engins TP, l'utilisation de carburants alternatifs et l'éco-conduite.
- **Séquestration de CO<sub>2</sub>** : la végétalisation des sites permet une séquestration équivalente aux émissions de GES des sites et la création d'îlots de fraîcheur.



# ECT

DES TERRES, DES PROJETS, LA VIE

ECT inscrit sa croissance dans une stratégie d'économie circulaire : réutiliser les terres excavées des chantiers urbains pour s'engager auprès des collectivités locales et des propriétaires fonciers dans des projets d'aménagements concertés et durables en redonnant un usage aux friches et sites délaissés.



N° de certificat : A 05384

## CHIFFRES CLÉS

**15 millions**  
de tonnes de matériaux  
excavés traités / an

**212 collaborateurs**  
à travers toute la France

**15 sites**  
régulièrement  
en exploitation

**15 000 à 30 000**  
arbres plantés  
par an

**300 à 500 enfants**  
**accueillis par an**  
pour des activités pédagogiques

**44 000 panneaux**  
**solaires**  
installés

## PARTENARIATS

Nos partenariats académiques, associatifs et entrepreneuriaux renforcent, au niveau national et local, nos engagements et la qualité de nos aménagements.



## DÉVELOPPEMENT EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL



Depuis 1997, ECT s'est principalement développée en Île-de-France. Aujourd'hui, ECT a ouvert des agences régionales dans les Hauts-de-France, le Grand-Est, en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine. À l'international, 2 filiales, en Allemagne et aux USA, sont le socle d'un développement sous la marque Landify.

D401 – Route du Mesnil-Amelot | 77230 Villeneuve-sous-Dammartin  
www.groupe-ect.com | contact@groupe-ect.com | 01 60 54 57 40

Suivez-nous sur